



Préfecture des Côtes d'Armor
Commune de Guingamp

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

CONVENTION CADRE DE GUINGAMP

2007 - 2009



Janvier 2007

Sommaire

Préambule.....	3
I. Le contexte et les priorités du Contrat Urbain de la Cohésion Sociale de Guingamp.....	3
1. Présentation générale de la commune de Guingamp	3
1.1. Le départ des familles vers les communes périphériques	3
1.2. Un contexte économique fragile	4
1.3. Une forte concentration de ménages à faibles revenus.....	4
1.4. Une part importante de logements locatifs sociaux	4
2. Présentation du quartier de Roudourou / Gourland.....	5
2.1. Potentialités et ressources du quartier :	5
2.2. Faiblesses et handicaps du quartier :	5
3. Les priorités du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Guingamp	6
II. Les orientations transversales du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Guingamp	8
1. Habitat et Cadre de Vie	9
1.1. La gestion urbaine de proximité.....	9
2.1. Le lien social et la mixité sociale.....	10
2. Accès à l'emploi et Développement économique	10
2.1. Le partenariat entre emploi-insertion et monde de l'entreprise.....	10
2.2. L'accompagnement à la création d'activités	11
2.3. Accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi.....	11
2.4. Renforcer l'accompagnement vis-à-vis des gens du voyage.....	12
2.5. Favoriser – Développer le lien social – Permettre l'insertion des personnes en grande difficulté – Rompre et prévenir les situations d'isolement voire d'exclusion.....	12
2.6. La mobilité, condition d'insertion.....	12
2.7. Développer les réseaux de savoirs et d'entraide	13
3. Réussite Educative et Egalité des Chances	13
3.1. Améliorer l'égalité des chances en terme de réussite éducative et éviter les phénomènes de décrochage scolaire	13
3.2. Soutenir les parents de jeunes enfants dans leurs apprentissages	14
3.3. Accompagner les parents dans le dialogue avec leurs enfants adolescents.....	14
3.4. Favoriser l'accès aux savoirs fondamentaux et lutter contre l'illettrisme	14
3.5. Favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs / l'égalité des chances.....	14
4. Prévention de la délinquance et Citoyenneté	15
4.1. Accompagner les habitants dans la construction de projets, d'actions collectives, favoriser la citoyenneté et permettre la participation à la vie citoyenne.....	15
4.2. Sensibiliser, accompagner et prévenir les conduites addictives	15
4.3. Améliorer la prévention routière.....	16
4.4. Poursuivre et conforter les actions de prévention des récidives	16
4.5. Prévenir les violences conjugales et intra-familiales.....	16
4.6. Améliorer l'accès aux services, l'accès aux droits, à la justice et lutter contre les discriminations	16

5. Accès à la santé	17
5.1. Lutter contre l'isolement des publics en situation de fragilité	17
5.2. Engager des actions de sensibilisation visant à lutter contre les carences alimentaires	17
5.3. Sensibiliser les publics jeunes aux questions de santé / Accompagner vers les professionnels.....	18
5.4. Sensibiliser et prévenir les violences conjugales et familiales	18
5.5. Développer un partenariat local sur les questions de santé.....	18
IV. Le dispositif de pilotage et d'animation.....	19
1. Le pilotage politique.....	19
2. Le pilotage technique	19
2.1. L'équipe restreinte du CUCS (équipe de direction)	19
2.2. L'équipe élargie du CUCS (équipe de réflexion).....	20
3. Les « relais de proximité » : Les groupes de travail quartiers	20
V. Le dispositif de suivi, d'observation et d'évaluation.....	21
1. Les objectifs de l'observation et de l'évaluation.....	21
2. Les constats en matière d'observation	21
3. Les orientations en matière d'observation	22
4. Les orientations en matière d'évaluation	22
VI. Le programme d'actions	23
VII. Les signataires.....	24

Préambule

Jusqu'à présent, la Ville de Guingamp n'avait pas été retenue dans les procédures de la Politique de la Ville (contrat de Ville 2000-2006 ; contrat d'objectifs ville moyenne 2000-2006). La Ville de Guingamp a fait une demande pour que le quartier de Roudourou-Gourland intègre la géographie prioritaire définie par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), avec l'aide de la Préfecture, en priorité 1, sachant que sur ce même quartier, un projet de renouvellement urbain est en cours.

La dérogation à l'article 6 de la loi Borloo indiquait très clairement la nécessité de restructurer ce quartier à la configuration urbaine et architecturale vétuste et obsolète, dans lequel vit une population particulièrement fragilisée autant sur le plan économique que social.

Aussi, le projet urbain de cohésion sociale de Guingamp partagé par l'ensemble des partenaires s'inscrit dans l'optique d'accompagner au mieux les mutations urbaines qui s'opèrent sur le quartier et plus largement sur la ville, en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants et réduire le phénomène de « décrochement » repéré entre ce quartier et le reste de la ville de Guingamp, d'un point de vue à la fois urbain, fonctionnel, économique et social.

I. Le contexte et les priorités du Contrat Urbain de la Cohésion Sociale de Guingamp

Le parc social, de taille importante, est principalement représenté sur deux quartiers de la commune de Guingamp : Roudourou-Gourland et Castel Pic. Suite à la candidature de la commune de Guingamp au contrat urbain de cohésion sociale, seul **le quartier de Roudourou-Gourland a été retenu, de niveau de priorité 1.**

1. Présentation générale de la commune de Guingamp

La ville de Guingamp, de 8 008 habitants, appartient à une agglomération de six communes (Guingamp, Pabu, Grâce, Ploumagoar, Plouisy, Saint-Agathon) qui compte au total 23 000 habitants. Elle joue un rôle de petite métropole qui assure des fonctions administratives, économiques, scolaires, sociales et judiciaires.

1.1. Le départ des familles vers les communes périphériques

La ville s'étend sur un territoire relativement restreint (340 hectares), ce qui occasionne un manque de disponibilités foncières.

Le **solde migratoire** de Guingamp est demeuré positif entre les recensements de 1990 et 1999. Cette situation est principalement liée à l'arrivée de ménages de plus de 40 ans et de personnes seules.

Les familles ont a contrario eu tendance à quitter la ville vers les communes périphériques en raison du manque de terrains constructibles et de la typologie du parc insuffisamment conforme à la demande. Le **solde naturel** reste, quant à lui négatif. Ainsi, on constate une **faible augmentation de la population sur la dernière période inter censitaire (1990-1999) mais une diminution entre 1999 et le recensement partiel de 2005.**

1.2. Un contexte économique fragile

Le **contexte économique** de la zone d'emploi de Guingamp demeure fragile. Il se caractérise par le poids élevé du secteur agricole (hors Guingamp) et par le poids de l'agroalimentaire dans l'industrie, avec un faible taux de qualification ouvrière (notamment au niveau des industries agroalimentaires). Si la part des ouvriers est proche de la moyenne régionale, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est en revanche peu élevée (6,9% des actifs contre 10,2% en région, source INSEE : RGP 1999).

1.3. Une forte concentration de ménages à faibles revenus

On constate par ailleurs une **forte concentration de ménages à revenus très faibles** (revenu net moyen de 10 627 € en 2004 contre 13 191 € pour la moyenne régionale). Parallèlement, une **proportion importante de foyers fiscaux non imposés** est repérée : 61% contre 52% pour le département.

1.4. Une part importante de logements locatifs sociaux

Enfin, on note qu'**un tiers du parc de logements se compose de locatif social** : 1 300 logements sociaux OPHLM, principalement situés sur deux quartiers : Roudourou-Gourland (688 locatifs sociaux) et, dans une moindre mesure, Castel-Pic (271 locatifs sociaux).

Aujourd'hui, la commune de Guingamp se trouve devant deux enjeux fondamentaux :

- Diminuer les écarts repérés au sein de son territoire entre les quartiers d'habitat social et le reste de la ville
- Mettre en œuvre une politique de développement social urbain à l'échelle de la ville, en vue d'un réel rééquilibrage entre la ville-centre, les quartiers et les communes périphériques

2. Présentation du quartier de Roudourou / Gourland

2.1. Potentialités et ressources du quartier :

Malgré les difficultés qui caractérisent le secteur de Roudourou-Gourland, le quartier bénéficie d'**un certain nombre d'atouts et de potentialités** :

- D'abord, il se situe à proximité du centre-ville de Guingamp (dix minutes environ à pied), ainsi que de 2 centres commerciaux.
- Ensuite, le stade de football de Roudourou, ouvert sur la ville et au-delà, valorise indirectement l'image du quartier. Le club de football « En Avant » est un vecteur à la fois économique et social. Malgré tout, le stade constitue dans le même temps un handicap sur le quartier, en tant qu'enclave foncière très importante, structure sans réels liens avec le reste du quartier.
- Le quartier compte également plusieurs équipements et services, notamment la crèche parentale Pinocchio (ouverte à l'ensemble des enfants de la ville voire au-delà), le centre de loisirs et l'espace d'activités municipal, le centre social, le local central du service animation jeunesse de la Communauté de Communes, le foyer jeunes travailleurs à proximité, une résidence de personnes âgées (Résidence Kersalic), le Comité de service aux personnes, la gendarmerie, l'association culturelle du Maghreb.
- Le quartier bénéficie enfin d'un cadre paysager de qualité avec la présence d'espaces boisés et d'espaces verts, notamment au nord et à l'est, et la proximité de la rivière, le Trieux.

2.2. Faiblesses et handicaps du quartier :

Pour autant, le quartier de Roudou-Gourland, est confronté à différentes **faiblesses et handicaps**, pointés par les acteurs :

- D'abord, le quartier subit les effets d'une image globale négative : bâtiments dégradés, manque de mixité en terme d'habitat...
- Le territoire est en partie enclavé par rapport au reste de la ville, situé entre la route de Brest (ancienne RN 12), la voie ferrée, Le Trieux à l'est et l'espace boisé naturel au nord. De surcroît, il est peu traversé, peu fréquenté par des personnes extérieures au quartier (sauf en terme de déplacements « utiles » les soirs de match ou pour déposer les enfants à la crèche) du fait de l'absence de transports en commun, mais aussi de commerces de proximité.
- Le quartier se caractérise par ailleurs par son manque d'unité. Il se partage ainsi en trois sous-secteurs (Roudourou-Manoir ; Molière ; Gourland) sans réels liens entre eux, marqués à la fois par l'absence de centralité et la présence du stade de Roudourou en plein cœur (enclave foncière, sans relations avec le reste du quartier).

- Le manque de lien social et le phénomène d'isolement sont également perceptibles à travers le manque de vie associative et la rareté des lieux de proximité (absence de commerces, écoles...), induisant de réelles difficultés d'appropriation de l'espace public par les habitants.

3. Les priorités du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Guingamp

→ Créer une équipe de pilotage technique, mettre en place et animer le partenariat local

La commune de Guingamp n'était pas engagée précédemment dans les dispositifs de la Politique de la Ville. Le pilotage technique du contrat urbain de cohésion sociale est donc à construire en vue d'animer et de mettre en œuvre le projet, de coordonner ces différentes dimensions, d'assurer le partenariat et la mise en œuvre des actions et d'élaborer la démarche d'observation et d'évaluation du contrat.

→ Se doter d'un outil d'observation, de suivi et d'évaluation Politique de la Ville

Il s'agit de palier au manque d'indicateurs chiffrés repérés lors du diagnostic. Au-delà, cet outil doit répondre aux enjeux de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Il appelle une analyse partagée par les acteurs locaux, au vu des orientations et objectifs opérationnels fixés dans le projet.

→ Favoriser le lien social, la citoyenneté et l'égalité des chances

L'isolement, les situations de décrochement et le déficit d'intégration d'une part importante des habitants du quartier de Roudourou-Gourland, nécessitent de promouvoir l'égalité des chances, de favoriser l'accès à la citoyenneté, et plus largement de favoriser le lien social. Il s'agit de promouvoir une approche globale prenant en compte à la fois la réussite scolaire, l'environnement social, culturel et familial.

→ Développer les actions en matière de lutte contre l'isolement, d'accès aux soins et à la santé, en lien notamment avec la politique Santé menée à l'échelle du Pays

Lors des réunions de travail, les partenaires ont repéré une offre sur le champ de la santé relativement importante sur le territoire guingampais. Sans disposer d'indicateurs chiffrés à l'échelle du quartier de Roudourou-Gourland, les acteurs rencontrés rendent néanmoins compte de la spécificité des problématiques propres au quartier : isolement, souffrance psychologique... Il s'agit donc de prendre la mesure des problématiques, d'articuler les politiques santé engagées à différentes échelles (notamment avec les démarches initiées par le service « animation territoriale de santé » du Pays de Guingamp) et de coordonner les acteurs, les réalisations et les projets.

→ Développer les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle, et d'accès à l'emploi

Le nombre élevé de ménages disposant de faibles ressources, le taux élevé de demandeurs d'emplois (enquête du parc de l'Office Municipal HLM de la ville de Guingamp de 2006) et les difficultés d'insertion des jeunes peu qualifiés reçus par la Mission Locale, constituent des réalités à prendre en compte dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Il s'agit d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle, de favoriser l'accès à l'emploi, et de créer les conditions favorables à une collaboration entre les publics visés, les acteurs de l'insertion et les acteurs économiques.

→ Appuyer le projet de réussite éducative mis en place à l'échelle communautaire en le complétant par un accompagnement auprès des plus jeunes

Une équipe de réussite éducative a été mise en place à l'échelle communautaire, agréée en 2005. A l'issue du diagnostic réalisé par les partenaires, de nombreuses situations d'isolement sont repérées sur Guingamp, et plus encore sur le quartier de Roudourou-Gourland. Le Programme de Réussite Educative a donc pour ambition de « modifier le point de vue des jeunes et de leurs parents sur l'école et sur les adultes qui sont garants de son bon fonctionnement », « de recréer une relation de confiance entre l'institution et le public ciblé », et « d'ouvrir les familles au monde qui les entoure afin qu'ils puissent l'appréhender plus facilement ».

Cette équipe de réussite éducative travaille aujourd'hui avec les élèves des collèges, elle doit être développée pour les enfants du primaire.

→ Développer les actions menées dans le cadre du Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en particulier de lutte contre les conduites addictives ; de lutte contre les violences conjugales ou intra-familiales ; de la prévention routière

Un Contrat Local de Sécurité existe sur la commune de Guingamp depuis 1999. Au vu d'enjeux posés à une échelle plus large que celle de la ville, à savoir l'agglomération, en 2004, un Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLISPD) s'est créé. Les constats posés par les acteurs rencontrés font directement écho d'actions engagées dans le cadre du CLISPD, notamment en référence à la nécessité d'agir en matière de lutte contre les conduites addictives, et de lutte contre les violences conjugales ou intra-familiales.

II. Les orientations transversales du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Guingamp

Le manque de vie associative, l'absence d'équipements scolaires, le besoin de lieux de proximité, en tant que supports à l'échange, à la rencontre, au lien social sur le quartier de Roudourou-Gourland, ont été largement pointés dans le diagnostic. Le développement du lien social, de la citoyenneté, de la participation des habitants dans la vie de leur quartier constitue de ce point de vue un enjeu transversal essentiel du projet de cohésion sociale de Guingamp.

Par ailleurs, Guingamp n'étant jusqu'alors pas inscrite dans les procédures Politique de la Ville, un enjeu fort de ce contrat urbain de cohésion sociale réside nécessairement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils d'animation, de pilotage, d'observation et de suivi-évaluation, à la fois sur la situation des quartiers et sur les actions CUCS.

Ainsi, les grands enjeux transversaux mis en évidence par les partenaires sont :

- **« Un enjeu de cohésion sociale » :**
Accompagner les mutations urbaines qui s'opèrent sur la commune, à travers une politique de la ville globale, dans l'optique d'une meilleure cohésion sociale sur le territoire guingampais.

- **« Un enjeu de citoyenneté et de lien social » :**
Favoriser la participation et l'implication des habitants et, plus largement, des usagers, dans la vie de leur quartier et de leur commune. Il s'agit pour les partenaires d'asseoir la place des habitants dans leur quartier, de leur permettre d'être citoyen, de s'informer, de s'exprimer, d'être écoutés, d'échanger avec l'ensemble des acteurs locaux, mais aussi de construire, de modeler et d'animer leurs territoires de vie.

- **« Un enjeu d'animation, de suivi et d'observation de la Politique de la Ville » :**
Créer, dans le nouveau contexte Politique de la Ville sur Guingamp, un poste de coordonnateur CUCS (réfèrent CUCS) au sein de la Ville de Guingamp ; mettre en place et animer un réseau partenarial « Politique de la Ville » ; enfin élaborer des outils d'observation, de suivi et d'évaluation du projet urbain de cohésion sociale.

III. Les orientations par thématique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Guingamp

Les orientations déclinées ci-dessous sont issues du diagnostic partagé entre les services de l'Etat, les services de la commune de Guingamp et les acteurs de terrain, enrichies des réflexions apportées au cours des différents comités de pilotage et des comités thématiques.

1. Habitat et Cadre de Vie

1.1. La gestion urbaine de proximité

Dans un partenariat associant notamment la Ville de Guingamp, l'Office Municipal HLM de Guingamp, le CCAS, la Communauté de Communes, le Centre Social, une charte de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est actuellement en cours d'élaboration. Il s'agit ici d'associer et d'impliquer plus largement les habitants dans la vie de leur quartier, et de créer les conditions favorables pour améliorer leur quotidien, leur cadre de vie. Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, il s'agit donc de :

- Revaloriser le quartier par des actions de gestion urbaine de proximité

En lien avec le projet de renouvellement urbain, plusieurs actions ont été avancées, notamment un travail sur la mémoire du quartier (action pilotée par la Ville, en lien avec le centre social, le CCAS...). L'idée a été par ailleurs avancée de mettre en place avec les habitants une exposition suite à un travail de recueil de photos et d'archives.

En lien avec la démarche GUP, il s'agit plus largement d'améliorer le cadre de vie et d'habitat, de favoriser la participation des habitants et d'améliorer l'accès aux services.

- Rendre les habitants acteurs de l'amélioration des conditions de vie de leur quartier – Volet Citoyenneté

De manière transversale, l'objectif est d'améliorer la participation des habitants en tant qu'experts d'usage mais aussi constructeurs de projets collectifs (outils notamment avancés : ateliers thématiques (cheminements, aménagements des espaces collectifs, tri des ordures, économie d'eau et d'énergie), journal de quartier, opération immeubles en fête, actions de fleurissement...).

Cela passe également par la création d'un Fonds de Participation des Habitants ou Fonds Initiative Locale visant à favoriser des actions très ponctuelles (micro-projets), à soutenir financièrement des actions émanant d'habitants ou d'associations locales.

Enfin, il paraît également utile pour améliorer les conditions de vie des habitants, de favoriser le développement durable sur le quartier (par exemple : création d'un lieu d'accueil, information, conseils avec animation spécifiques en direction des habitants, sur les économies d'eau et d'énergie en lien avec la CLCV, la CNL, la Ville de Guingamp, l'OPHLM, la Clé, l'ADEME...).

2.1. Le lien social et la mixité sociale

Dans un quartier en pleine transformation (projet de renouvellement urbain), il apparaît essentiel que la dynamique en cours profite à une « redéfinition du lien social » et s'accompagne d'une réelle mixité sociale. Ceci suppose de :

- **Rompre l'isolement des ménages et favoriser le lien social**

Rompre l'isolement des ménages suppose la mise en place d'une véritable dynamique incluant l'ensemble des dimensions du contrat urbain de cohésion sociale. Des actions destinées à favoriser le lien social (animations festives de quartier...) existent déjà et sont à conforter dans le cadre de la politique de la ville.

Il s'agit aussi de développer les actions menées sur le Point Info Relais, en lien avec le CCAS. Cet outil est destiné à toute personne résidant dans les quartiers d'habitat social qui a besoin d'être aidée, orientée, conseillée. Des permanences ont eu lieu sur Roudourou, mais il s'agirait de renforcer la présence de cet outil afin d'aider les personnes à utiliser les services publics, à faire leurs démarches administratives et développer des actions de proximité.

- **L'accompagnement au relogement des habitants**

La ville de Guingamp a présenté un Projet de Renouvellement Urbain en août 2005, et attend aujourd'hui sa validation, d'ici début 2007. Dans sa dernière version, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) sur Roudourou-Gourland porte sur la démolition de 301 logements sur 688 locatifs sociaux, et 309 logements construits (dont sur le quartier : 146 locatifs sociaux et une cinquantaine de logements en accession sociale).

La question du relogement apparaît ici centrale, prise en compte dans le cadre d'un large partenariat local, associant l'Office Municipal HLM de Guingamp, la Ville, l'Etat, la Communauté de Communes, les acteurs sociaux... Il importe d'accompagner largement les habitants relogés, d'autant qu'une part importante se trouve en situation de grande fragilité. Le CUCS peut permettre d'apporter des réponses adaptées à ces populations fragiles, en difficulté (écoute-conseil, accompagnement, suivi au-delà de l'emménagement dans le nouveau logement...).

2. Accès à l'emploi et Développement économique

2.1. Le partenariat entre emploi-insertion et monde de l'entreprise

- **Favoriser les relations entre les acteurs de l'emploi-formation-insertion et le milieu de l'entreprise**

Il apparaît essentiel de favoriser un rapprochement entre les acteurs de « l'emploi-formation-insertion » et les acteurs du milieu de l'entreprise afin d'enclencher une

réelle dynamique au service des populations du quartier de Roudourou-Gourland, et à terme, au-delà du quartier.

Le partenariat et les actions en cours, notamment sur l'initiative du groupe Elis (Service Public de l'Emploi, acteurs insertion : Mission Locale, Maison de l'Argoat, Partage et Emploi association intermédiaire...), doivent être confortés en ce sens.

Une réflexion semble également à conduire sur la place et le rôle que peut jouer le stade de Roudourou, d'autant que la création d'un club d'entreprises par la SASP (Société Anonyme Sportive Professionnelle) « En avant » est en cours dans l'enceinte du stade.

Une réflexion sera menée au cours de l'année 2007 sur la mise en place d'un outil pertinent et efficient comme tremplin d'aide à l'accès à l'emploi avec pour objectif une opérationnalité en 2008.

- **Renforcer et développer le partenariat entre les acteurs de l'emploi, la formation, l'insertion**

La création d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires, en vue de réfléchir sur les passerelles possibles à construire pour faciliter le passage entre insertion et emploi durable est demandée par les acteurs rencontrés.

Il importe en outre de favoriser la formation professionnelle, la qualification et l'apprentissage.

2.2. L'accompagnement à la création d'activités

- **Accompagner à la création d'activités et aux projets professionnels**

Les acteurs rencontrés ont souligné l'importance de développer le soutien et l'accompagnement à la création d'activités, en direction des habitants de Roudourou-Gourland et des voyageurs (en lien notamment avec la Boutique de Gestion sur l'accompagnement à la création d'entreprises et l'association Itinérance).

2.3. Accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi

- **Le renforcement des actions d'insertion en direction des jeunes :**

Accompagnement renforcé des associations d'insertion auprès des jeunes du quartier de Roudourou-Gourland, des jeunes hébergés en FJT pour repérer les freins à leur recherche d'emploi notamment (contexte familial, difficulté de mobilité...) et si besoin, les orienter vers d'autres professionnels.

- **Permettre l'expression des habitants :**

La mise en place d'un atelier permettant la prise de parole et la gestion du stress dans les démarches de recherche d'emploi, en partenariat avec une Compagnie de Théâtre

(ou autre), la Mission Locale, l'ANPE et la Maison de l'Argoat, constitue en outre un outil intéressant pouvant être développé sur Roudourou-Gourland.

2.4. Renforcer l'accompagnement vis-à-vis des gens du voyage

Développer des actions spécifiques auprès des gens du voyage (ateliers de savoirs fondamentaux, en lien avec Emeraude ID et Itinérance...) pour faciliter l'accès à la recherche d'emploi ou à la création d'activité.

2.5. Favoriser – Développer le lien social – Permettre l'insertion des personnes en grande difficulté – Rompre et prévenir les situations d'isolement voire d'exclusion

La part importante des personnes confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle sur le quartier nécessite un réel engagement de l'ensemble des acteurs, la poursuite des actions en cours et l'émergence de nouvelles initiatives.

Dans cette optique, l'ANRU stipule que tout projet de renouvellement urbain sera accompagné d'une charte d'insertion. L'opération sur Roudourou-Gourland va profondément changer le quartier. Elle va aussi entraîner un volume important de travaux qui constituera un levier pour l'insertion et la qualification professionnelle des habitants du quartier. Les partenaires sont actuellement en train de travailler à la rédaction de la charte d'insertion, qui s'imposera aux entreprises titulaires des marchés publics des travaux dans le cadre du Projet de Renouvellement urbain.

De même, le projet urbain de cohésion sociale permet notamment de poursuivre et conforter le développement de nouveaux chantiers d'insertion à destination des habitants du quartier, les ateliers d'adaptation à la vie active, en lien avec la Maison de l'Argoat et visant à favoriser le lien social et à lutter contre l'isolement (définition de nouveaux chantiers en 2008).

Par ailleurs, apparaît essentiel de prévenir les situations d'exclusion, en particulier pour les personnes sorties du dispositif RMI. Une réflexion doit être menée avec les partenaires sur cette problématique spécifique (réflexion à mener en 2007 pour une opérationnalité en 2008).

Enfin, afin d'éviter les phénomènes d'exclusion chez les personnes se trouvant en milieu carcéral, il est important de développer un accompagnement professionnel en lien avec l'ANPE, la Mission Locale, le SPIP, la PJJ, les travailleurs sociaux...

2.6. La mobilité, condition d'insertion

- Développer la mobilité pour favoriser l'insertion professionnelle

Le taux de motorisation des ménages du quartier de Roudourou-Gourland est faible. Afin de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en grande difficulté, l'accès à la mobilité constitue un atout précieux, parfois décisif pour l'intégration professionnelle des personnes.

L'association « Ouest Côtes d'Armor Mobilité » a élaboré un projet d'Auto Ecole Sociale (accompagnement des personnes vers l'obtention du code puis du permis de conduire...). Il semble particulièrement pertinent que les personnes du quartier de Roudourou-Gourland puissent bénéficier de ces mesures.

2.7. Développer les réseaux de savoirs et d'entraide

Un groupe de travail se réunira en 2007 afin de mener une réflexion sur le développement d'un tissu de professionnels et de bénévoles au service d'échanges de savoirs en lien avec le tissu économique local.

3. Réussite Educative et Egalité des Chances

La Communauté de Communes de Guingamp est engagée dans plusieurs contrats : Contrat Enfance, Contrat Temps Libres, Contrat Educatif Local, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et Programme Réussite Educative.

La promotion de l'égalité des chances et de la réussite éducative, est donc à rechercher au croisement du droit commun et des dispositifs contractuels, à travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Les orientations en matière de réussite éducative et d'égalité des chances, que nous avons identifiées, sont en lien avec les constats posés par les acteurs rencontrés. Globalement, les partenaires mettent en évidence sur le quartier Roudourou-Gourland les difficultés éducatives auxquelles sont confrontés un certain nombre d'enfants. En effet, l'isolement repéré des familles, la non-activité de nombreux ménages, les souffrances psychologiques observées chez certains parents, constituent de toute évidence des facteurs de risques pour les enfants, les adultes étant aussi concernés. Il s'agit donc au regard des constats posés par les acteurs de :

3.1. Améliorer l'égalité des chances en terme de réussite éducative et éviter les phénomènes de décrochage scolaire

Le soutien à la politique d'accompagnement à la scolarité et à la réussite éducative doit se réaliser en lien avec les contrats en cours, notamment le Contrat Educatif Local et le Programme Réussite Educative.

Plusieurs actions existent et sont à conforter : l'apprentissage sur le temps du midi visant à développer les qualités gustatives des enfants... ; l'accueil périscolaire ; l'aide aux devoirs pour les enfants dans les collèges ; le suivi des problèmes de santé

(problèmes de vue, problème d'audition, difficultés familiales... pouvant constituer un frein à la scolarité) en lien avec le CEL et le PRE ; l'édition de brochures éducatives en direction des primaires, des collégiens et de leurs parents visant à aider les enfants à bien vivre leur scolarité...

3.2. Soutenir les parents de jeunes enfants dans leurs apprentissages

Plusieurs actions concourant à prendre en compte le thème de la parentalité sont à poursuivre et à conforter dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

On peut citer par exemple les actions menées autour du Groupe Parentalité, en lien avec la CSD, visant à favoriser l'écoute, l'entraide, l'échange et l'information. Dans ce cadre, un groupe pourrait voir le jour sur le quartier Roudourou.

La mise en place de sorties à la journée et durant les week-end, portées par le CCAS et le centre social, pour une plus grande autonomie des personnes durant leur temps libre, de rencontres et de débats thématiques (monoparentalité, éducation...) en lien avec le centre social, ou encore la création d'ateliers d'éveil sur le quartier, avec les parents et les enfants en lien avec le centre social, constituent autant de leviers à mobiliser dans le cadre du projet urbain de cohésion sociale.

3.3. Accompagner les parents dans le dialogue avec leurs enfants adolescents

Des actions telles que « Parents, parole et écoute », en lien avec l'association Cap Jeunes, visant à proposer aux jeunes (13 à 30 ans) et leurs familles, un lieu d'écoute pour prévenir ou soigner les troubles médico-psychologiques des jeunes sont intéressantes à développer sur le quartier. Il en est de même pour les actions de groupes thérapeutiques multi-familiaux, en lien avec la CSD, le Conseil Général des Côtes d'Armor, permettant une meilleure communication au sein de la famille, cherchant à soutenir la fonction parentale et à accompagner les familles en difficulté sur le plan personnel et éducatif.

3.4. Favoriser l'accès aux savoirs fondamentaux et lutter contre l'illettrisme

Plusieurs actions existent déjà qui visent à favoriser l'accès aux savoirs fondamentaux et à lutter contre l'illettrisme :

- Les ateliers de savoirs fondamentaux visant à favoriser l'accès à l'autonomie des démarches administratives...
- Les ateliers de langue française en lien avec le centre social, Emeraude ID...

Le projet de cohésion sociale s'appuie sur ces différentes actions, cherchant à les développer en direction des populations du quartier Roudourou-Gourland.

3.5. Favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs / l'égalité des chances

Les orientations qui visent à promouvoir l'égalité des chances en favorisant l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, relèvent de la politique de la ville, du droit commun et

des dispositifs contractuels existants, notamment Contrat Educatif Local, Contrat Temps Libre, Programme de Réussite Educative.

Les acteurs rencontrés ont fait part des actions et des pistes d'actions susceptibles de favoriser l'égalité des chances. Il s'agit de conforter les actions existantes, de s'inspirer d'actions réalisées dans d'autres villes et d'accompagner les enfants et les jeunes vers des activités de loisirs en-dehors du quartier voire de la commune.

Parmi les actions déjà existantes, on peut citer : la politique tarifaire différenciée selon les revenus des ménages : tickets sports, tickets loisirs ; la politique d'aide aux spectacles, avec Culture du Cœur, en lien avec la Ville et le CCAS, visant à permettre aux personnes percevant des minima sociaux d'accéder à des spectacles ; la poursuite de l'action Ciné Jeunes : tickets à prix réduit sur les films programmés.

Les pistes d'actions évoquées : une initiation au monde du spectacle avec une délocalisation des pièces dans des espaces inter-quartiers ; la création d'ateliers de cultures urbaines visant à permettre à des publics de se rencontrer autour d'ateliers culturels et à motiver des jeunes autour de projets communs.

4. Prévention de la délinquance et Citoyenneté

Sur Guingamp a été signé un Contrat Local de Sécurité en 1999. Au vu des enjeux posés à une échelle plus large que la ville, à savoir l'agglomération, en 2004, un Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLISPD) s'est créé. Celui-ci regroupe à l'échelle de la Communauté de Communes : élus, sous-préfet, chefs des services de l'Etat (Police, Justice, Gendarmerie...) et représentants professionnels et associatifs. Ainsi, le CLISPD est intercommunal mais n'est pas une compétence communautaire. Chaque maire restant acteur du CLISPD.

Au **croisement des problématiques de sécurité et de prévention** se dégagent les orientations suivantes :

4.1. Accompagner les habitants dans la construction de projets, d'actions collectives, favoriser la citoyenneté et permettre la participation à la vie citoyenne

La participation des habitants dans leur territoire de vie constitue un enjeu transversal du CUCS. Il appartient aux partenaires, dans le cadre du projet urbain de cohésion sociale, de poser le cadre de cette participation : participation à la vie sociale, participation à la construction de projets collectifs... A titre d'exemples d'actions avancées, on peut citer la création de journées d'action citoyenne... Le Point Info Relais en tant que levier de proximité est à remobiliser.

4.2. Sensibiliser, accompagner et prévenir les conduites addictives

Les acteurs rencontrés ont évoqué l'utilité de constituer un groupe de travail « Conduites addictives » dans le cadre du CLISPD, qui viserait à former les

partenaires, à développer les outils de communication et à mener des actions de prévention en concertation avec les publics concernés.

En complément, il paraît aussi nécessaire de renforcer les actions menées au sein des établissements scolaires sur la lutte contre la toxicomanie, en lien avec la DDASS, la DDJS, l'Education Nationale, l'Enseignement privé...

4.3. Améliorer la prévention routière

De la même manière, les acteurs rencontrés ont insisté sur la nécessité de créer un groupe de travail « Prévention routière » en direction des jeunes et des seniors. Il s'agit de former les partenaires, de développer les outils de communication et les actions en concertation avec les publics concernés.

Le projet d'Auto-Ecole Sociale, en lien avec l'association « Ouest Côtes d'Armor Mobilité » en partenariat avec la Mission Locale, la CSD, le Centre Départemental de Prévention de l'Alcoolisme, la Gendarmerie, Cap Jeunes... vise aussi à donner une dimension citoyenne, en mettant l'accent sur la prévention et la sécurité routière.

4.4. Poursuivre et conforter les actions de prévention des récidives

En lien avec le SPIP, la Mission Locale... des actions sont à poursuivre voire à renforcer, en particulier auprès des jeunes sortant de la Maison d'Arrêt ou suivis en milieu ouvert. En outre, il apparaît important de mener une réflexion sur les autres publics : adultes, familles des personnes incarcérées... (réflexion courant 2007 pour la mise en place d'actions dès 2008).

4.5. Prévenir les violences conjugales et intra-familiales

Des permanences d'accueil pour les femmes victimes de violence ont été ouvertes sur Guingamp en 2006. Un véritable lieu d'accueil de proximité, d'écoute, de conseil, d'information et d'orientation en direction des personnes victimes de violences, notamment conjugales ou intra-familiales est en projet. Il constituerait un levier intéressant à mobiliser et développer.

4.6. Améliorer l'accès aux services, l'accès aux droits, à la justice et lutter contre les discriminations

Il s'agit de développer en direction des jeunes, des modules « Egalité des chances, lutte contre les discriminations, accès aux droits », en lien avec la Mission Locale et ses partenaires, afin de doter les jeunes de connaissances et d'outils utiles, lorsque ceux-ci sont confrontés à des situations de discrimination (information sur droits, partenaires pouvant être sollicités...)

Par ailleurs, d'autres modules de sensibilisation pourraient être créés afin de faire connaître les droits, de faciliter l'accompagnement vers les juristes du CIDF et de faciliter le rapprochement avec la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)...

5. Accès à la santé

En 2004, le service « Animation Territoriale de Santé » du Pays de Guingamp a engagé une démarche de diagnostic partagé. Prenant appui sur les données du tableau de bord santé de l'Observatoire Régional de la Santé en Bretagne, ce diagnostic fait ressortir, au vu de l'analyse détaillée des indicateurs de mortalité, un état de santé de la population du Pays de Guingamp « globalement médiocre » (importance des maladies de l'appareil circulatoire, des cancers...).

Les acteurs rencontrés dans le cadre des ateliers de travail ont insisté quant à eux, sur la spécificité des problématiques propres au quartier : isolement, souffrance psychologique... De ces constats, on peut extraire les orientations suivantes :

5.1. Lutter contre l'isolement des publics en situation de fragilité

Afin de lutter contre l'isolement des publics en situation de fragilité, il s'agit de poursuivre la mise en place de groupes thérapeutiques adultes par les travailleurs médico-sociaux de la Circonscription de Solidarité Départementale.

En complément, d'autres actions sont à conforter, par exemple le programme « Mont Da Vale », qui vise à créer des liens entre les personnes par la découverte de la région, la pratique d'une activité physique et le partage d'un temps convivial, les groupes d'activités collectives de l'association ADEVEL (Service d'aide et de soin à domicile aux personnes handicapées).

5.2. Engager des actions de sensibilisation visant à lutter contre les carences alimentaires

Plusieurs actions concourent à sensibiliser les publics jeunes et les personnes en difficulté financière et sociale, à la variété et à l'équilibre des repas : travail avec les établissements scolaires, CLSH, crèche... sur la nutrition, l'alimentation... ; les actions Restos du Cœur « Mieux Manger » ; le projet « Cuisine Mobile », en lien avec le centre d'aide alimentaire (apprendre à cuisiner) ; l'atelier « Cuisine du Monde » sur le quartier, en lien avec le centre social ; l'action d'information et de sensibilisation sur les temps du midi et du goûter. Elles sont à conforter et développer en direction des habitants du quartier.

Les acteurs rencontrés ont en outre exprimé l'utilité d'une mise en réseau des acteurs menant un certain nombre d'actions sur ce volet (Restos du Cœur, Centre d'Aide Alimentaire, Ariane Accueil, Secours Populaire...), sans une nécessaire coordination entre elles.

5.3. Sensibiliser les publics jeunes aux questions de santé / Accompagner vers les professionnels

Plusieurs actions de sensibilisation des publics jeunes sur les questions de santé et d'accompagnement vers les professionnels ont été repérées et sont à conforter : action prévention des troubles médico-psychologiques, séances de relaxation, groupes d'affirmation de soi, cafés ados... en lien avec Cap Jeunes ; actions d'information et de prévention en direction des jeunes, en lien avec la Mission Locale (mettre en place des modules en direction des élèves de 3^{ème} : sexualité, contraception, IST...); actions de prévention sur les conduites addictives, et d'accompagnement des jeunes...

5.4. Sensibiliser et prévenir les violences conjugales et familiales

Plusieurs programmes d'actions ont également été identifiés en lien avec la sensibilisation et la prévention des violences conjugales et familiales (centre d'accueil des femmes victimes de violences conjugales). Par ailleurs, celui de prévention des violences dans les rapports sentimentaux, en lien avec la Mission Locale, visant à promouvoir un changement des attitudes et des comportements pour prévenir le recours aux différentes formes de violence.

5.5. Développer un partenariat local sur les questions de santé

La question de la création d'un Atelier Santé Ville sur Guingamp pourra être posée, en vue de mettre en place une véritable instance de réflexion partenariale, de formation et de co-production d'actions sur le territoire guingampais, et ses quartiers. La réflexion menée en 2007 se fera avec les référents de la DDASS.

IV. Le dispositif de pilotage et d'animation

1. Le pilotage politique

Le pilotage politique est assuré par une instance qui réunit le sous-préfet, le maire, le conseil général, le conseil régional, la caisse d'allocations familiales 22, la direction Office Municipal HLM de Guingamp, le CCAS et les services de l'Etat (DDE, PJJ, DDASS, EN...).

Cette instance **définit les orientations stratégiques et assure la cohérence du projet**. Elle valide le diagnostic de territoire ; élabore la stratégie (objectifs et stratégie opérationnelle) ; définit et mobilise les moyens des partenaires pour mener à bien le projet de territoire ; mandate la conduite de projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet ; assure l'organisation des différentes coordinations techniques ; veille à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation avec les autres outils de programmation et de planification du territoire (PLH...) ; procède aux arbitrages politiques et financiers.

Le **comité de pilotage du CUCS** assure une coordination avec les autres comités de pilotage des dispositifs thématiques (renouvellement urbain, GUP, CLISPD, PRE, emploi, santé) afin de garantir la cohérence de décision, de mise en œuvre et d'action. Enfin, la coordination entre les instances de pilotage et les instances techniques, CUCS et Renouvellement Urbain, sera clairement recherchée.

2. Le pilotage technique

La direction de projet CUCS est mandatée par l'instance de pilotage politique. L'instance technique **anime et suit la mise en œuvre du projet CUCS** ; coordonne les dimensions urbaine, économique et sociale du projet ; assure le partenariat et la mise en œuvre des actions menées par les acteurs (Etat, collectivités, associations...) ; **élabore une connaissance fine des dynamiques sociales, économiques et associatives du quartier**.

2.1. L'équipe restreinte du CUCS (équipe de direction)

L'équipe restreinte du CUCS (Ville/Etat) a pour principales missions : la recherche d'une mise en cohérence du projet du CUCS et des politiques de droit commun ; l'articulation des dimensions stratégiques, opérationnelles, territoriales et thématiques ; et la « relation au terrain » (l'écoute des habitants, des associations et la concertation).

Afin de mener à bien ses missions, le **recrutement d'un chargé de mission** responsable du pilotage technique du CUCS sera envisagé. Dans l'attente de ce recrutement, une équipe de fonctionnaires de la collectivité prend en charge le dossier.

2.2. L'équipe élargie du CUCS (équipe de réflexion)

L'équipe élargie du CUCS est composée des référents des dispositifs thématiques (renouvellement urbain, GUP, CLISPD, PRE, Emploi, Santé / Certains n'étant à ce jour pas identifiés, localement : Emploi et Santé en particulier). Cette instance élargie **s'assure de la cohérence et de la complémentarité des dispositifs et des actions existantes ou en projet**. Le référent du CUCS coordonne la mise en réseau de l'ensemble des référents. Le CUCS fait alors office de « **plate-forme** » commune aux dispositifs thématiques.

La constitution de l'équipe élargie est l'occasion de réaffirmer la nécessité d'articuler étroitement et de coordonner les différentes dimensions du projet de territoire. Il apparaît à ce titre souhaitable que les instances techniques du CUCS et du renouvellement urbain coordonnent et articulent leurs démarches. Il s'agit en effet de renforcer la synergie entre « opérations de rénovation urbaine » et « actions de développement social », sur le quartier de Roudourou-Gourland, en tenant compte des objectifs de chaque dispositif.

Par ailleurs, le volet santé du CUCS devra s'articuler avec les démarches existantes (Maison de l'Argoat, CHRS, Point Accueil Santé, l'animation territoriale de santé du pays de Guingamp...). A titre d'hypothèse, une démarche spécifique de type « Atelier Santé Ville » (ASV) pourra faire l'objet d'une réflexion dans le cadre du CUCS. En matière d'accès à l'emploi et de développement économique, un référent local devra être désigné par les partenaires (à ce jour non identifié). Sur le champ de la prévention et de la citoyenneté, dans le cadre du CUCS, le CLISPD pourrait se doter d'un pilotage technique, avec la création d'un poste de chargé de mission. Les dispositifs existants (PRE, CEL, Contrat Temps Libre, Contrat Enfance) trouveront, au moment de leur articulation avec le CUCS, l'occasion de spécifier la cohérence de leur action sur le territoire prioritaire.

Enfin, le référent du CUCS sera en mesure de coordonner son action avec les politiques locales de l'emploi en matière d'insertion, de formation et de professionnalisation. Il est donc souhaitable qu'un poste au sein de la ville de Guingamp soit clairement identifié afin de coordonner ces différentes démarches.

3. Les « relais de proximité » : Les groupes de travail quartiers

L'équipe de projet du CUCS doit impliquer les habitants, les informer et organiser la concertation autour des programmes et des actions envisagées dans le cadre du CUCS. Cette relation est à construire au regard du nombre peu élevé d'associations implantées dans le quartier de Roudourou, et de la difficulté à mobiliser les habitants dans le cadre d'actions structurantes (journal de quartier...). Il est à noter cependant que le quartier de Roudourou bénéficie de la présence d'équipements et de structures bien identifiés par les habitants.

La mise en œuvre du CUCS s'appuiera sur des groupes de travail pluridisciplinaires (habitants, associations, acteurs sociaux) qui feront remonter les problématiques et les enjeux prioritaires. Les « relais de proximité », en lien avec le référent CUCS, contribuent à identifier les problématiques du quartier et à évaluer l'impact des actions réalisées.

V. Le dispositif de suivi, d'observation et d'évaluation

1. Les objectifs de l'observation et de l'évaluation

L'observation est une dimension intégrante du projet du CUCS. Elle se situe au croisement de l'élaboration du projet et du repérage des enjeux du territoire. Elle constitue un outil d'aide à la décision ; de mesure des « décrochages » ; par ailleurs de structuration des démarches de suivi et d'évaluation ; d'observation des dispositifs, des moyens, de la répartition géographique ; enfin de suivi administratif.

L'évaluation est réalisée sur la base des données statistiques et des enquêtes conduites auprès des habitants et des professionnels. Elle se nourrit également des débats et analyses partagées sur la pertinence des actions.

2. Les constats en matière d'observation

Au stade actuel, il existe encore une difficulté à construire un diagnostic à partir d'éléments d'analyse et d'indicateurs partagés. La connaissance des problématiques et des enjeux de cohésion sociale est envisagée à partir des positionnements particuliers de chacun, en référence à des territoires, à des actions, des publics, à des institutions...

Cette difficulté repose également sur le manque d'outils d'observation et de suivi envisagés comme supports de réflexion et d'élaboration de projet et d'action. On recense des observatoires ou des projets d'observatoires (PLH...) à des échelles diverses, sans prise en compte de données à l'échelle du quartier. Ainsi, pour la démarche d'élaboration du diagnostic du CUCS, il est difficile d'identifier des évidences convergentes sur les indicateurs pertinents au regard de la diversité des sources potentiellement mobilisables.

On recense une liste de producteurs de données à laquelle on associe des familles d'indicateurs susceptibles d'être mobilisés (Insee, Caf, Bailleur Office HLM, Inspection Académique, SPIP, DDTEFP, ANPE, Conseil Général, Mission Locale, Gendarmerie...). Cependant, l'absence d'une démarche construite avec les principaux producteurs de données, permet difficilement d'avoir une observation précise de l'évolution du quartier aussi bien dans le temps que par rapport à un territoire plus vaste.

Ces principaux producteurs de données disposent le plus souvent de données pérennes (souvent annualisées) qui présentent l'avantage de pouvoir établir des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Pour autant, toutes ces données ne sont pas actuellement disponibles à l'échelle infra-communale, elles sont également parfois référencées selon une « brique de base territoriale » propre à l'institution. Ces données sont aussi susceptibles de varier en fonction des changements de réglementation ou des objectifs des institutions.

Enfin, elles répondent à une définition administrative d'indicateurs (ex : nombre d'allocataires bénéficiant de telle prestation...). Il paraît donc souhaitable de pouvoir associer les producteurs à l'interprétation des résultats.

3. Les orientations en matière d'observation

Actuellement, les données de l'enquête triennale OPS (Occupation du Parc Social) de l'Office Municipal HLM de Guingamp semblent constituer la référence principale au niveau local. L'analyse des besoins sociaux conduite par le CCAS pourrait également être mobilisée ; cependant, les données sont à ce jour disponibles à l'échelle territoriale de la ville de Guingamp, et pas encore à l'échelle du quartier. En revanche, le fichier commun de la demande en cours de réactualisation n'est pas jugé fiable.

La construction d'une démarche d'observation pourrait prendre en compte trois niveaux :

- Tout d'abord, un travail avec les producteurs de données visant à identifier les données à collecter au regard des principes de faisabilité (échelles territoriales, périodicité..) et de pertinence (objectifs définis dans le projet CUCS, réduction des écarts, cohésion sociale).
- Par ailleurs, une prise en compte des outils d'observation existants pour les adapter à la nouvelle géographie prioritaire (enquête OPS de l'Office Municipal HLM de Guingamp, enquête besoins sociaux du CCAS, autres).
- Enfin, **l'instauration de temps d'analyse partagée** en présence des producteurs de données afin de confronter les données objectivées aux connaissances des acteurs de terrain. Il s'agit de **donner sens et épaisseur aux données quantifiées fournies, de les mettre en perspective avec des données qualitatives et localisées des acteurs de terrain** et de s'assurer de la pertinence des orientations du projet par rapport aux enjeux repérés.

4. Les orientations en matière d'évaluation

Les orientations stratégiques et les objectifs prioritaires affichés dans le cadre du CUCS permettent de définir des appels à projets à destination des opérateurs qui souhaitent développer une action sur le quartier. L'équipe restreinte du CUCS procède à l'expertise des projets au regard de la concordance de l'action et des objectifs affichés, et de l'impact de l'action auprès des habitants. L'équipe de pilotage, après avis technique, décide de retenir ou non le projet. La pertinence de l'action est évaluée au regard des bénéfices directs à la population visée. Les actions retenues font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le choix des indicateurs s'inscrit dans la démarche même du projet du CUCS. Plusieurs catégories d'indicateurs peuvent être mobilisées :

Des indicateurs de situation

Nous venons d'y faire référence, il s'agit de pouvoir établir une comparaison des situations et des territoires.

Des indicateurs liés aux actions du CUCS

Afin de suivre la mise en œuvre des actions, des moyens engagés et l'implication des partenaires, on peut distinguer trois niveaux dans la démarche d'observation et d'évaluation.

Tout d'abord, la mise en place d'indicateurs de suivi : ces indicateurs permettent d'établir la connaissance des actions, des moyens engagés en lien avec les objectifs du CUCS (tableaux de bord, bases de données, programmes d'actions) ainsi que la mesure de l'engagement des partenaires (tableaux et graphiques financiers, organigrammes). La mise en place et le suivi de ces indicateurs pourraient être assurées par l'équipe de projet élargie du CUCS.

Par ailleurs, la mise en place d'indicateurs de résultats : ces indicateurs concourent à la mesure de l'impact des actions en lien avec les objectifs du CUCS : suivi des publics d'un dispositif, élaboration et suivi de cohorte (n+1)... La mise en place et le suivi de ces indicateurs pourraient être assurées par les pilotes d'actions en lien avec l'équipe restreinte du CUCS.

Enfin, la mesure de l'adéquation entre les actions et les objectifs du CUCS : ce niveau de l'évaluation peut prendre plusieurs formes, fiches bilan, entretiens, identification de critères de cohérence et/ou de pertinence. Ce niveau de l'évaluation pourrait être assuré par l'équipe de projet restreinte.

Il semble préférable de mobiliser des indicateurs simples et facilement mobilisables, des indicateurs disponibles aux différentes échelles du quartier et de la ville (voire de l'agglomération), et des indicateurs actualisables régulièrement (annuellement).

La démarche d'observation et d'évaluation dans le cadre du CUCS de Guingamp demeure à construire. Elle devra opérer une « montée en puissance progressive » avant d'atteindre sa « vitesse de croisière ». Elle pourra utilement s'inspirer des expériences locales des sites inscrits en politique de la ville depuis plusieurs années.

VI. Le programme d'actions

Dans le cadre des objectifs et des champs d'intervention définis, les partenaires s'engagent annuellement à la mise en œuvre d'un programme d'actions, en concertation avec les autres acteurs.

Le programme d'actions devra **mettre en œuvre concrètement les actions identifiées**, l'ensemble des partenaires mobilisant les moyens nécessaires au bon déroulement du contrat urbain de cohésion sociale.

Ce programme sera amélioré et complété progressivement, en fonction des résultats obtenus, et des nouvelles propositions des différents partenaires.

L'ensemble des actions engagées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale devra être validé par le Comité de Pilotage CUCS.

VII. Les signataires

Le présent contrat prend effet à sa signature par les différentes parties :

Pour l'Etat
M. REY
Préfet des Côtes d'Armor

Pour la Ville de Guingamp
M. Noël LE GRAET
Maire de Guingamp

Pour la Caisse d'Allocation Familiale
M. Jean-Marie PEPERS
Directeur de la CAF des Côtes d'Armor

Pour le Département
M. Claudy LE BRETON
Président du Conseil
Général des Côtes d'Armor

Pour le Communauté de Communes
Mme Annie LE HOUEROU
Présidente

Pour l'Office Municipal HLM
M. Philippe CARDINAL
Président